



Communiqué de presse

Premier bilan d'étape du dispositif Cesu relance 1 million de personnes ont utilisé les 200 € versés par le gouvernement

Paris, le 1^{er} avril 2010 – Le Conseil d'administration de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), réuni ce matin sous la présidence de Laurent Hénart, a examiné le premier bilan d'étape du dispositif Cesu relance.

Dans le cadre du plan de relance de 2009, l'Agence nationale des services à la personne a été chargée de la mise en œuvre de la mesure visant à renforcer le pouvoir d'achat des familles les plus touchées par la crise.

344 millions d'euros ont ainsi été versés à plus d'1 million de ménages.

Etaient concernés les personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), les familles bénéficiaires de l'allocation de complément de libre choix du mode de garde (CMG), les familles bénéficiaires de l'allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH) et les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation et ayant un enfant à charge.

En moins de trois mois, l'Agence nationale des services à la personne a mis en place un dispositif performant permettant l'envoi des Cesu et d'un mode d'emploi directement au domicile des bénéficiaires.

Plus d'1 million de bénéficiaires ont utilisé le Cesu relance sur un envoi à 1,5 million de personnes : 703 888 bénéficiaires de l'APA, 671 101 bénéficiaires du CMG et 168 000 bénéficiaires de l'AEEH.

Les demandeurs d'emploi ont reçu les carnets de Cesu sur prescription de Pôle emploi, auprès de leur conseiller. Sur les 55 880 personnes ciblées, 50% les ont utilisés et 25% ont demandé l'échange en millésime 2010 afin de pouvoir payer des services à la personne jusqu'au 31 janvier 2011.

Cette mesure de relance mise en œuvre grâce au Cesu aura permis d'apporter du pouvoir d'achat supplémentaire aux personnes les plus touchées par la crise. Elle aura aussi contribué à la création d'emplois non délocalisables pour un coût budgétaire optimisé (le montant des Cesu non dépensés sera restitué au budget de l'Etat).

« Cette mesure, mise en œuvre par l'Agence nationale des services à la personne dans des délais très courts, s'avère être un vrai succès. 100 % des bénéficiaires auxquels l'ANSP devait envoyer des Cesu les ont reçus avant l'été. Par exemple, 70% des parents bénéficiaires du CMG les ont utilisés. Cette opération a été une opportunité formidable pour faire découvrir le Cesu et les services à la personne à un public qui n'était pas utilisateur habituel et qui en avait pourtant besoin. » se félicite Bruno Arbouet, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne.

Contacts presse

Agence nationale des services à la personne
Sarah Cassone
sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr
Tel. : 01 53 95 56 73

Image 7
Priscille Reneaume
preneaume@image7.fr
Tel. : 01 53 70 74 89